

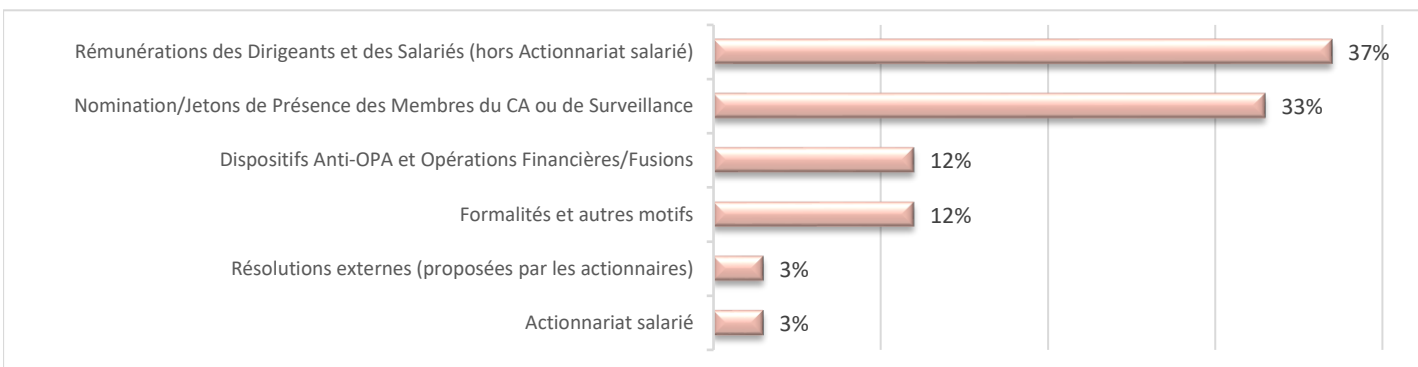
**CHOIX SOLIDAIRE**

En 2022, CHOIX SOLIDAIRE a exercé ses droits de vote lors de 61 Assemblées générales pour 61 sociétés dans lesquelles une participation était détenue à la date où le vote était exerçable et pour lesquelles les dépositaires nous ont annoncé une AG, soit un ratio de 100%. Ces 61 AG ont comporté un total de 1004 résolutions soumises au vote des actionnaires.

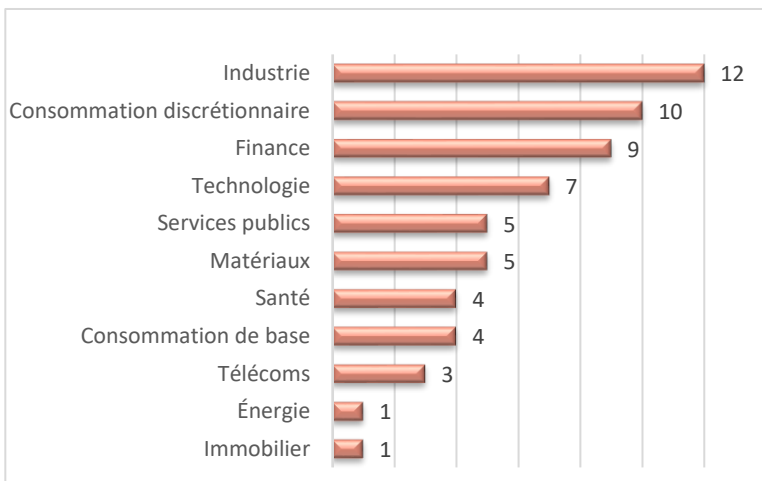
**UN POURCENTAGE ÉLEVÉ DE VOTES D'OPPOSITION AUX RÉOLUTIONS**

Nous avons voté "non" pour 420 d'entre elles, soit un taux de votes négatifs de 41,8%, à comparer avec le taux moyen de votes "contre" des sociétés de gestion françaises qui se situe à 19% (source AFG, rapport 2022) et avec le taux moyen de votes "contre" d'ECOFI de 41%.

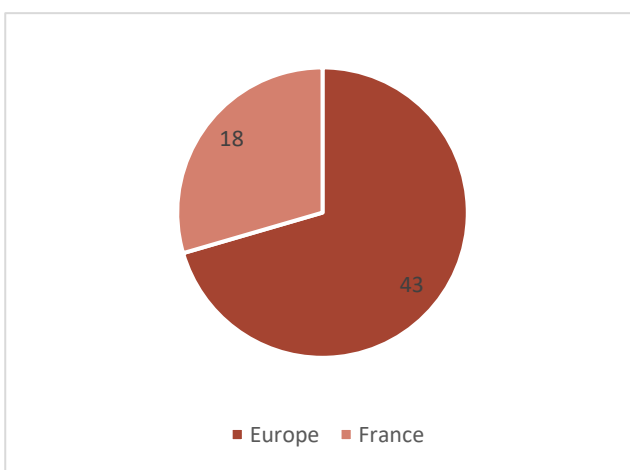
**MOTIFS DES VOTES D'OPPOSITION (en %)**



**REPARTITION DES ASSEMBLEES G. PAR SECTEURS D'ACTIVITES**



**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ASSEMBLEES G.**



**THEMATIQUES DES VOTES AUX RESOLUTIONS EXTERNES**

Ecofi a soutenu au niveau global 147 résolutions d'actionnaires minoritaires en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux.

**DIALOGUE**

Concernant les dialogues individuels, en 2022, Ecofi a dialogué avec 18 sociétés, dont 2 investies par le fonds, concernant les thématiques suivantes :

- ASML : stratégie climatique et émissions évitées
- EssilorLuxottica : Politiques agressives auprès des salariées et des actionnaires pendant la pandémie COVID

Concernant le dialogue collectif, Ecofi a participé à 16 initiatives en 2022, coordonnées par ses réseaux internationaux de finance responsable, comme Shareholders for Change, les Principes pour l'Investissement Responsable, le Forum pour l'Investissement Responsable, le CDP, Access to Medicine Foundation et Climate Action 100+.